

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
SÉANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 14 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 07 décembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Josyane BERTIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2023	12	14	21	00			
<b>ÉLUS</b>		26				<b>CONVOCATION</b>	08-12-2023
<b>PRÉSENTS MAXI</b>		21				<b>RÉUNION</b>	14-12-2023
<b>MANDANTS</b>		4				<b>AFFICHAGE</b>	15-12-2023
<b>ABSENTS</b>		1				<b>TRANSMISSION</b>	19-12-2023
<b>APTÉS A VOTER</b>		25				<b>Contrôle de Légalité : DCLE/2</b>	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES	
<b>MAJORITÉ MUNICIPALE</b>	LABBÉ Henri	Maire	X				
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X				
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X				
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X				
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X				
	POUGET Léo	5è Adjoint			X	MONNIER Philippe	
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X				
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe			X	LABBE Henri	
	HUET Jean-Marie	CMD1	X				
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	BERTIN Josyane	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X				
	DONNARD Roxane	Conseillère	X				
	DURAND Philippe	CMD2	X				
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X				
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X				
	LESNARD Pierre	CMD4	X				
	MANIS Cécile	Conseillère			X	LESNARD Pierre	
	ROUXEL Benoit	CMD5		X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X					
LEMEE Ginette	Conseillère	X					
LE BRICON Bruno	Conseiller	X					
<b>MINORITÉ</b>	MORIN Yannick	Conseiller	X				
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère	X				
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X				
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X				
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>			<b>21</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	

## 21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Afin de mener à bien ses missions, le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) sollicite une subvention auprès de la commune. En effet, à la suite de l'obligation de réparation du minibus de transport, des dégâts de la toiture de la boulangerie à la suite du passage de la tempête Ciaran, des nombreuses inscriptions au repas des anciens, de la fourniture importante de chocolats de Noël et de la nécessité de conserver une marge de manœuvre quant aux secours éventuels à porter, il est proposé de voter une subvention de 19 800 € au bénéfice du CCAS.

### **VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales  
**Considérant** la demande de subvention réalisée par le CCAS afin de couvrir ses dépenses  
**Considérant** l'avis de la commission budgets/Finances locales en date du 04 décembre 2023,

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 19 800 € au bénéfice du CCAS.

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	25
- Vote défavorable	00
- Abstention	00

Erquy, le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance

Josyane BERTIN

Le Maire,

Henri LABBE

